



Commune de HOUSSEN
Bulletin de liaison municipale

S'DORF BLÄT

Octobre 2006

N° 59

<http://membres.lycos.fr/villedehoussen>
Distribué par les Conseillers Municipaux

Agenda octobre-novembre 2006

Lundi 16 octobre 2006 à 20h00 en Mairie : Commission d'Urbanisme
Dimanche 22 octobre : Thé dansant de la société de musique « Espérance »
Jeudi 26 octobre 20h00 : Conseil de Fabrique au Presbytère
Samedi 04 novembre : Dîner dansant de la Classe 1952
Vendredi 10 novembre 2006 à 20h00 en Mairie : Conseil Municipal
Samedi 11 novembre 2006 : Cérémonie du 11 novembre

La Commune cède gratuitement aux habitants intéressés, 4 écrans d'ordinateur 17" d'occasion (1 écran maxi par famille).

Nous vous informons qu'un arrêté municipal a été pris par la Ville de Colmar interdisant la circulation de tout véhicule sur le chemin implanté sur la digue de l'III, exception faite pour les véhicules nécessaires à l'exploitation des parcelles contiguës et l'entretien des ouvrages.

Une séance de **vaccination publique** aura lieu le mercredi 18 octobre 2006 à 14h00 en Mairie. Les enfants concernés ont été convoqués individuellement.
Les autres personnes souhaitant bénéficier de la vaccination DT Polio en séance de vaccination publique sont priées de se signaler impérativement en Mairie **avant** le 11 octobre pour des raisons d'organisation (commande des vaccins).

Le thé dansant de l'entente musicale Houssen - Ingersheim aura lieu le **dimanche 22 octobre 2006** à la Salle des Fêtes de Houssen, à partir de 14h30.
Repas sur réservation au 03 89 23 18 95 ou 03 89 79 77 18

Une conférence sur le diabète aura lieu le mardi 17 octobre 2006 à 18h30 à la salle « Horbourg » rue des Sports à Horbourg-Wihr

Don du sang
Une collecte est organisée le 27 octobre
de 16h30 à 19h30
En Mairie de Houssen (1^{er} étage)

Le Président de l'Association des Donneurs de Sang, Fabien STOFFEL, remercie par ailleurs les personnes ayant confectionné des pâtisseries vendues à l'occasion de la dernière Fête Paysanne.

Après réflexion, compte tenu la nécessité de mettre en place un éclairage public dans l'impasse de la rue de l'Est, **le Conseil Municipal**

DECIDE de retenir la variante n°1 d'un montant de 3 232,00 € HT de l'offre établie en date du 18 juillet 2006 par l'entreprise VIALIS.

Installation d'un nichoir à chouette effraie

L'association « L'Homme au Service de la Nature » de Kunheim, qui agit pour la sauvegarde de la « chouette effraie » en Alsace, s'est engagée aux côtés de La Ligue de Protection des Oiseaux depuis les années 80 dans une campagne de pose de nichoirs et de suivi de cette espèce. L'association, qui suit annuellement une vingtaine de nichoirs posés dans les clochers, greniers d'Eglises ou de bâtiments communaux des cantons du secteur, est venue visiter l'Eglise de Houssen et a détecté des traces anciennes d'occupation par la chouette effraie au niveau du clocher et du grenier.

Par conséquent, pour assurer la sauvegarde de cette espèce dans notre région, l'Association sollicite aujourd'hui de la Commune l'autorisation de poser un nichoir à chouette effraie dans l'Eglise. L'association s'engage à assurer l'installation et le suivi annuel y compris les réparations et le nettoyage du nichoir.

Après réflexion, **le Conseil Municipal**

DECIDE de donner un avis favorable à la demande de l'Association ;

CESSION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT DES JARDINS DE FLORE AU PROFIT DE LA COMMUNE ET INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la société « Créa'terre » a réalisé le lotissement « Jardins de Flore », autorisé par arrêté municipal n°LT06814693C5487 du 15 mars 1994.

Les voies et réseaux réalisés dans le cadre de l'aménagement du lotissement sont conformes au cahier des charges dudit lotissement ainsi qu'à la réglementation en vigueur et peuvent ainsi être rétrocédés à la Commune.

Compte tenu que les travaux de finition demandés par la Commune ont tous été réalisés et que les riverains n'ont émis aucune observation sur l'intégration dans le domaine public communal des voies et réseaux du lotissement, le certificat d'achèvement des travaux, qui vaut mainlevée de la garantie d'achèvement en application de l'article R 315.38 du Code de l'urbanisme, a été délivré le 28 juillet 2006.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'acte notarié portant rétrocession de la voirie et des réseaux du lotissement à la Commune à l'Euro symbolique. Après réflexion, **le Conseil Municipal AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié avec la société « Créa'terre » aux fins d'incorporation dans le domaine public communal de la voirie et des réseaux du lotissement, à l'Euro symbolique.

Les frais afférant à l'établissement de l'acte précité seront pris en charge par le lotisseur.

Le mot du Maire

La Fête Paysanne du 17 septembre 2006 est une édition à oublier, en raison de la pluie pratiquement discontinuée, parfois battante qui a marqué cette journée.

Je tiens à remercier tous les bénévoles et le Président Pierre Martin, pour leur engagement qui a permis un déroulement convenable de la manifestation, afin d'accueillir nos courageux et fidèles visiteurs dans de bonnes conditions.

La 30^{ième} édition qui se déroulera en 2007, sera l'occasion de donner un faste particulier à cette fête à laquelle nous sommes tous attachés.

Eric STRAUMANN

QUESTIONNAIRE

Letizia GALATI, élève au Lycée Martin Schongauer de Colmar en 2^{ème} Année de BAC PRO Services, (Accueil Assistance Conseil), dans le cadre de son projet de stage, étudie la mise en place d'une borne d'accès Internet en Mairie.

« Enquête auprès des habitants de HOUSSEN »

Nous souhaitons connaître votre avis :

1. Voyez-vous un intérêt à la mise en place d'un accès à Internet en Mairie ?

OUI

NON

Pour quelle(s) raison(s) ?

2. Ce service pourrait-il vous intéresser ?

OUI

NON

Pourquoi ?

3. Vous-êtes vous d'ores et déjà familiarisé avec l'utilisation d'un ordinateur ?

Pas du tout

Moyennement

Très bien

4. Vous-êtes vous déjà connecté sur Internet ?

Une fois

Plusieurs fois

Souvent

5. Savez-vous utiliser un moteur de recherche ?

OUI

NON

6. Pour quelles raisons utiliseriez vous Internet en Mairie ?

S'informer

Rechercher

Communiquer

Explorer

7. Quelle durée de connexion à Internet vous conviendrait ?

10 min

15 min

20 min

30 min

8. Pensez-vous avoir besoin d'un accès à une imprimante ?

OUI

NON

9. Etes- vous :

Un Homme

Une Femme

10. Dans quelle tranche d'âge vous situez- vous ?

Enfant (-12 ans)

Adolescent (de 13 à 18 ans)

Adulte (de 20 à 60 ans)

Seniors (60 et plus)

11. Situation de famille :

Nombre d'enfants vivant dans votre foyer

Merci de votre collaboration.

Letizia GALATI.

Document à retourner en Mairie avant le 17/10/2006.